

## DÉPOSITIONS DANS LES CAUSES DE DIVORCE

### MESSAGE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu de la Chambre des communes le message suivant:

Résolu: Qu'un message soit adressé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre agréée à la demande qu'ils ont formulée de leur renvoyer la preuve déposée devant le comité des Divorces du Sénat au cours de la dernière session du Parlement, preuve qui a servi de base aux bills suivants, à savoir:—Le bill n° 118; le bill n° 119 et le bill n° 125.

### RAPPORT DU COMITÉ DES DIVORCES

#### RENVOI AU COMITÉ

L'honorable M. COPP: Honorables sénateurs, je propose que les rapports n°s 77, 78 et 80 du comité des divorces au cours de la dernière session du Parlement soient renvoyés audit comité et que ce dernier soit autorisé à repasser en revue toutes les dépositions faites à ce comité au cours de la dernière session au sujet des requêtes dont il est question dans ces rapports.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

### SANCTION ROYALE

L'honorable Thibaudeau Rinfret, député du Gouverneur général, étant venu et s'étant assis au pied du trône, et la Chambre des communes étant venue avec son Orateur, il plaît à l'honorable député du Gouverneur général de donner la sanction royale au bill suivant:

Loi modifiant la loi concernant le juge en chef du Canada.

Il plaît à l'honorable député du Gouverneur général de se retirer.

Les membres des Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

### ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le Sénat reprend le débat, interrompu hier, sur le discours de Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de la session, et de la motion de l'honorable M. Du Tremblay visant à l'adoption d'une adresse en réponse à cette motion.

L'honorable W. M. ASELTINE: Honorables sénateurs, je veux tout d'abord féliciter Son Honneur qui vient d'être nommé à l'importante position de président du Sénat. Je suis convaincu que sa vaste expérience parlementaire lui sera d'une grande utilité et qu'il présidera toujours à nos délibérations avec justice et impartialité.

L'hon. A. K. HUGESSEN.

Je désire aussi féliciter les motionnaires (l'honorable M. Du Tremblay et l'honorable M. Davies) de l'adresse en réponse au discours du trône. Ils se sont acquittés de leur tâche avec distinction. Je ne doute pas que leur grande expérience dans le journalisme et dans les affaires leur permettra de contribuer efficacement aux travaux de cette Chambre. J'espère qu'ils trouveront de nombreuses occasions de participer à nos délibérations.

J'ai écouté avec grande attention l'excellent discours prononcé par l'honorable préopinant (l'honorable M. Hugessen) dans le présent débat. Je tiens à le féliciter d'avoir su retirer, c'est évident, tant d'information et tant de fruits de la lecture des résolutions de Port Hope et aussi des vœux émis par la convention du parti conservateur progressiste tenue récemment à Winnipeg.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. ASELTINE: Les honorables membres savent probablement que tout récemment certains hommes publics se sont permis d'attaquer le Sénat. Je ne crois pas qu'il convienne de faire la sourde oreille, c'est pourquoi je me propose de m'y arrêter un peu. Je n'ai pas l'intention de parler des attaques portées par un ancien premier ministre de cette province, mais je vais certainement relever celle qu'a faite un certain membre du Parlement. Certains politiciens qui n'ont pas réussi à se hausser jusqu'ici semblent trouver plaisir à critiquer le Sénat et à demander son abolition, quand ils n'ont pas d'autres sujets à discuter.

Il y a quelques jours, dans l'autre Chambre, le chef de l'un des groupes les moins importants a fait des remarques déplacées au sujet du Sénat du Canada. Ces observations étaient d'une si grande portée qu'elles tenaient de l'attaque. J'ignore ce qui a pu le pousser à tenir pareille conduite. Il y avait, certes, bien d'autres questions qu'il aurait pu discuter, mais il était probablement en quête de capital politique. On me dit que ces observations n'ont soulevé aucune protestation à la Chambre des communes. Personne ne s'opposera donc, je pense, s'il nous prend fantaisie, à l'occasion, de critiquer l'autre Chambre.

Nous avons été accoutumés, par le passé, de noter la source de critiques de ce genre sans répondre quoi que ce soit; mais, cette fois-ci, ces observations ont été, à mon avis, préméditées et faites avec malice; elles étaient malicieuses et faites dans le but de blesser. Je suis convaincu qu'elles ont été faites dans le but de s'attirer la faveur des électeurs et de recueillir quelques votes. Ces remarques, naturellement, étaient fausses. Je n'ai pas l'intention de les répéter ici; on les trouvera dans le hansard de la Chambre des communes et aussi dans le compte rendu des journaux.